

C. Incidents lors d'un prélèvement et AES :

1. Incidents lors d'un prélèvement

Incident ou Accident	Cause	Conduite à tenir
Malaise du patient qui reste cependant conscient	Anxiété, jeûne, ...	Rassurer le patient. Arrêter le prélèvement et faire comprimer par le patient le point de prélèvement. Allonger le patient. Relever les jambes du patient de manière à ce qu'elles soient plus hautes que la tête et le couvrir si nécessaire Eviter la perte de connaissance en retenant l'attention du patient. Noter l'incident sur la fiche de prélèvement.
Hématome au point de prélèvement	Garrot trop serré, veine trop fine, piqure hésitante	Rassurer le patient. Compresser le point de prélèvement Poser une compresse alcoolisée
Perte de connaissance du patient	Anxiété, jeûne + causes médicales	Arrêter le prélèvement (ne pas oublier de desserrer le garrot), assurer soi-même la compression du point de prélèvement Allonger le patient. Relever les jambes du patient de manière à ce qu'elles soient plus hautes que la tête et le couvrir si besoin. Si nécessaire appeler le 15. Remarque : en cas de crise d'épilepsie prendre toutes les précautions nécessaires pour éviter que le patient ne se blesse. Noter l'incident sur la fiche de prélèvement

2. Conduite à tenir en cas d'accident d'exposition au sang

SITUATION	ACTION
Projection d'échantillon biologique dans les yeux	<ul style="list-style-type: none"> Rincer abondamment avec le sérum physiologique pendant environ 10 min. Retirer si c'est le cas, les lentilles de contact Instiller un liquide de rinçage oculaire antiseptique. Consulter un ophtalmologue le plus rapidement possible
Projection d'échantillon biologique sur les muqueuses	<ul style="list-style-type: none"> Rincer abondamment pendant 5 min sous l'eau Désinfecter avec du Dakin ou de la Bétadine jaune dermique.
Piqûre, blessure cutanée ou projection sur peau lésée	<ul style="list-style-type: none"> Ne pas faire saigner la blessure, Nettoyer la plaie à l'eau courante et au savon. Rincer Tremper ou imbiber la zone blessée dans ou avec un antiseptique pendant 10 min. (Dakin ou Bétadine jaune dermique)

La déclaration d'accident de travail doit être effectuée dans les 24 heures.

Un médecin doit être consulté rapidement, il évalue le risque infectieux et envisage la mise en place d'un traitement prophylactique anti VIH **le plus tôt possible après l'accident au mieux avant 4 heures.** Pour les vaccinés non répondeurs au VHB, un traitement peut être proposé **dans les 72 heures.**